

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 18 MAI 2026 A 19H30

Le 18 mai 2026, le conseil municipal de Sainte-Geneviève-des-Bois, régulièrement convoqué le 12 mai 2026 conformément aux articles L 2121.10 et L 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la Mairie, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Frédéric PETITTA, Maire.

Etaient présents :

Frédéric PETITTA, Nathalie VASSEUR, Amir BEN MERZOUG, Nadia CARCASSET, Jean-Pierre VIMARD, Sarah BENHAMMOU, Philippe ROGER, Alice SEBBAG, Héritier LUNDA, Karine FARINA, Marc LE MEUR, Mohammed ZAOUI, Laurence BELAIGUES, Philippe DECOMBLE, Maria DE JESUS, Michelle BOUCHON, José MARTINS, Patricia BARTOLI, Brahim OUAREM, Cathy DA MOTA, Franck CHAUVEAU, Florence ROGER, Marie-Eve HODGI, Emmanuel GAPAILLARD, Stéphanie DALMASSO, Raymonde BLÉCOURT, Adrien FRANCISCO, Mickael AMAND, Patricia QUIEDEVILLE, Marie-Noëlle ROLLY, Dimitri GORGE-BERNAT, Mélanie SCHLATTER, Ivan CARRENO, Tahamout BENKHETTACHE.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice du Conseil municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article 2121.17 du code du texte précité.

Excusés ayant donné pouvoir :

Jacques BOULANGER (pouvoir à Jean-Pierre VIMARD), Naïma FERROUDJI (pouvoir à Sarah BENHAMMOU), Bertrand PUARD (pouvoir à Nathalie VASSEUR), Sébastien CHAMBRY (pouvoir à Philippe ROGER), Julie FERRÉ (pouvoir à Mickael AMAND).

Absents Excusés :

Nombre de membres

composant le conseil : 39

en exercice : 39

présents : 34

représentés : 5

absents : 0

Frédéric PETITTA, Maire, ayant procédé à l'appel nominal, déclare la séance ouverte

Sarah BENHAMMOU est élue secrétaire.

Délibération n°26-84

DGS : Nathalie COLUCCI

Service : FINANCES

Affaire suivie par Gwendaline BOYER

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2025 - BUDGET PRINCIPAL VILLE

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L. 1612-12, L. 1612-13 et L. 2121-31 ;

VU l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

VU la délibération 23-143 du 29 novembre 2023 d'adoption au 1^{er} janvier 2024 de la nomenclature budgétaire et comptable M57 développée fixant les modalités d'apurement du compte 1069 « Reprise 1997 sur l'excédent capitalisé-Neutralisation de l'excédent des charges sur les produits » ;

VU la délibération n°25-46 du 7 avril 2025 approuvant le budget primitif 2025 ;

VU la délibération n°25-80 du 23 juin 2025 approuvant la décision modificative n°1 ;

VU la délibération n°25-113 du 6 octobre 2025 approuvant la décision modificative n°2 ;

CONSIDÉRANT le compte de gestion 2025 de la Commune établi par Monsieur le Trésorier de Sainte-Genevieve-des-Bois ;

CONSIDÉRANT l'avis de la commission budgétaire qui s'est tenue le 11 mai 2026 ;

CONSIDÉRANT le rapport du Maire.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

« Le Maire s'étant retiré de l'Assemblée et ne prenant pas part au vote, conformément à l'article L. 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales »

APPROUVE le compte administratif 2025 de la Commune, arrêté à :

Section de Fonctionnement

Recettes : 58 402 503,64 €

Dépenses : 50 381 083,54 €

Soit un excédent en fonctionnement pour l'exercice 2025 de : **8 021 420,10 €**

Section d'Investissement

Recettes : 11 899 208,56 €

Dépenses : 11 751 071,58 €

Soit un excédent pour l'exercice 2025 (avant correction de l'apurement compte 1069) de :
148 136,98€. Cet excédent doit être diminué de 80 000 € en raison de l'étalement du compte
1069 sur 6 ans conformément à la délibération 23-143 de 2023.

Restes à réaliser : -1 724 162,63 €
(dépenses : 4 088 485,63 € recettes : 2 364 323,00 €)

Soit un déficit total pour la section d'investissement avant correction de l'apurement du compte
1069 de : - 1 576 025,65 € et de - 1 656 025,65 € après correction.

Laissant apparaître un excédent global toutes sections confondues de :

8 021 420,10 € - 1 656 025,65 € = 6 365 394,45 €

VOTE

Pour : 30
Contre :8 (Mme Rolly, Mme Schlatter, M.
Gorge-Bernat, Mme Ferré, M. Amand, Mme
Quiedeville, M. Carreno, Mme Benkhettache)
Abstention :

Pour extrait conforme.



Frédéric PETITTA

Maire de Sainte-Geneviève-des-Bois
Président de Cœur d'Essonne Agglomération



MAIRIE SAINTE GENEVIEVE DES BOIS - BUDGET PRINCIPAL STE GENEVIEVE DES BOIS - Exercice : 2025

V - ANNEXE Compte Administratif 2025 - BUDGET PRINCIPAL DE STE GENEVIEVE DES BOIS <i>Arrêté et signatures</i>	V A
---	--------

Nombre de membres en exercice : 39
Nombre de membres présents : 34
Nombre de membres représentés : 38
Nombre de suffrages exprimés : 38
VOTES : Pour : 30
Contre : 8
Abstentions :

Date de convocation : 12 mai 2026

Présenté par le Maire,
A Sainte Geneviève des Bois, le 18 mai 2026

Le Maire, 

Délibéré par le Conseil Municipal, réuni en session ordinaire,
A Sainte Geneviève des Bois, le 18 mai 2026

Les membres du Conseil Municipal,

M. PETITTA

Mme DE JESUS

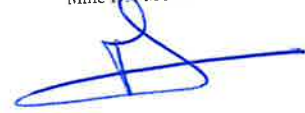
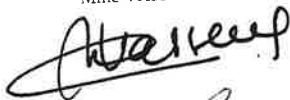
M. GAPAILLARD



Mme VASSEUR

M. ZAQUI

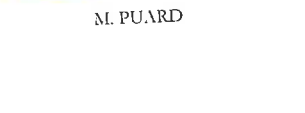
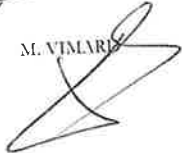
Mme DA MOTA



M. AMARIS

Mme BOUCHON

M. PUARD



Mme BENHAMMOU

M. OUAREM

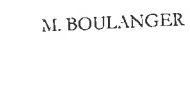
Mme DALMASSO



M. ROGER

M. BOULANGER

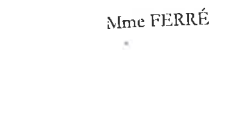
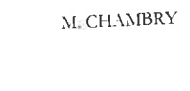
Mme BLÉCOURT



Mme SEBBAG

M. CHAMBRY

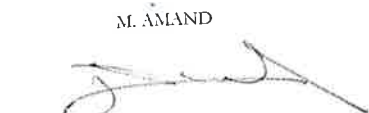
Mme FERRÉ



M. BEN MERZOUG

Mme ROGER

M. AMAND



Mme CAMILY SSET



M. LUNDA



Mme FARINA



M. LE MEUR



Mme BELAIGUES



M. DECOMBLE



M. CHAUVEAU



Mme HODGI



M. MARTINS



Mme FERROUJJI

M. FRANCISCO



Mme BARTOLI



Mme QUINDEVILLE



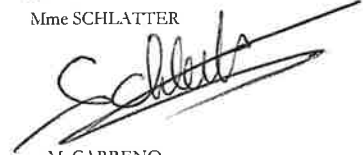
Mme ROLLY



M. GORGE-BESSAY



Mme SCHLATTER



M. CARRENO



Mme BENKHEDACHE



Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la transmission en préfecture, le 19 mai 2026
et de la publication le 20 mai 2026.

A Sainte Geneviève des Bois, le

